



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 octobre 2021

Délibération
n° CA 2021 - 112

**approuvant la signature du renouvellement de la convention d'application
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et l'École Supérieure de la Banque (ESBanque)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature du renouvellement de la convention d'application entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et l'Ecole Supérieure de la Banque (ESBanque) sur le diplôme de licence professionnelle mention assurance, banque, finance annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration


Hugues KENFACK



Convention d'application Licence ESBanque-TSM 2021-2022

CONVENTION D'APPLICATION

Entre les soussignés :

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA BANQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Paris le 19 novembre 2019 sous le numéro W751254816, dont la déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation a été enregistrée sous le numéro 11756030575 auprès du Préfet de la région Ile-de-France,

Laquelle a son siège social situé 18, rue La Fayette - 75009 Paris et son siège administratif sis 5, esplanade Charles de Gaulle - 92739 Nanterre cedex,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur **Eric DEPOND**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après désignée l' « **ESBanque** »

a) D'une part,

L'Université Toulouse 1 Capitole,

Etablissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel situé au 2, rue du Doyen Gabriel Marly – 31042 TOULOUSE Cedex 9,

Représentée par Monsieur **Hugues KENFACK** en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole de Management, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Représentée par Monsieur **Hervé PENAN** en sa qualité de Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après dénommée l' « **UNIVERSITE** »,

b) D'autre part,

ensemble ci-après dénommées individuellement « la Partie » et collectivement les « Parties »,

Convention d'application Licence ES Banque-TSM 2021-2022

Vu la convention cadre de partenariat signée entre les Parties le xx/xx/20xx

Vu les dispositions de l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, selon lesquelles le diplôme de licence est délivré par les Universités habilitées à cet effet, au terme d'une procédure d'accréditation ayant pour objectif d'évaluer la pertinence et la qualité du projet pédagogique au regard de sa vocation professionnelle et du partenariat réalisé avec les professions ; et l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté d'accréditation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 15 juillet 2021 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Licence Professionnelle mention Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle.

Préambule :

Ceci étant exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes précités, les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme national suivant et conformément à la convention cadre de partenariat signé le xx/xx/20xx

- LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE BANQUE FINANCE

ci-après désigné la « **Formation** ».

La Convention précise les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de réalisation de la Formation.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord entre les Parties est intégralement et exclusivement représenté par :

- La Convention cadre signée entre les Parties le xx/xx/20xx
- La présente Convention d'application et ses annexes.

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

3.1 Organisation pédagogique

La Formation comprend :

- des enseignements à caractère général et des enseignements à caractère professionnel respectivement dispensés par l'UNIVERSITE ainsi que par l'ES Banque ;
- la réalisation d'un projet tutoré par chaque Alternant, dont le thème est défini par l'équipe pédagogique précitée, sur proposition de l'Entreprise. Ce projet repose sur une problématique intéressant directement l'Entreprise et fait l'objet d'une soutenance devant un jury mixte composé d'au moins un représentant de l'Entreprise, un représentant de l'UNIVERSITE et un représentant de l'ES Banque. L'Alternant est suivi tout au long de sa réalisation par un tuteur professionnel désigné par l'Entreprise et par un tuteur universitaire.

Convention d'application Licence ESBanque-TSM 2021-2022

3.2 Public bénéficiaire

La Formation est réalisée au profit d'un ou plusieurs groupes de candidats inscrits selon les modalités prévues à l'article 4 ci-après, qui auront été préalablement recrutés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation par les Entreprises Partenaires.

3.3 Sanction de la Formation

La Formation vise à la délivrance par l'UNIVERSITE, du diplôme national mentionné à l'article 2 des présentes.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATS

4.1 Sélection des candidats

L'UNIVERSITE organise la sélection des candidats en partenariat avec l'ESBanque et les Entreprises.

Les candidats sont admis à suivre les enseignements de la Formation sur décision de la commission de recrutement de la Licence formée paritairement d'universitaires et de professionnels du secteur bancaire et/ou financier, dans lequel siège nécessairement un représentant de l'ESBanque.

4.2 Inscription des candidats à la Formation

Les candidats admis s'inscrivent à l'UNIVERSITE dans le diplôme considéré et postulent auprès des Entreprises Partenaires en vue de leur recrutement.

Les candidats recrutés sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage sont définitivement admis à suivre les enseignements de la Formation.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1- Facturation et recouvrement des frais de formation auprès des Entreprises

Les Alternants étant inscrits à la Formation dans le cadre de contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation, l'ESBanque se charge de conclure des conventions de formation avec les Entreprises Partenaires concernées en application des dispositions du Chapitre V, Titre II, Livre III de la Partie VI et du Livre II de la partie VI du Code du travail.

L'ESBanque se charge de procéder, à la facturation et au recouvrement des sommes dues par les Entreprises Partenaires précitées en contrepartie de la Formation réalisée au titre des contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation.

5.2 -Facturation des prestations assurées par l'UNIVERSITE

Prix

Les prestations de formation et prestations qui y sont étroitement liées, assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes, sont facturées à l'ESBanque sur la base des tarifs définis en Annexe 2.

Les autres prestations assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes qui ne seraient pas limitativement énumérées dans l'Annexe 2 précitée ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

Modalités de paiement

Convention d'application Licence ESBanque-TSM 2021-2022

L'UNIVERSITE adresse à la fin de chaque semestre universitaire une facture à l'ESBanque, adressée à l'attention de la direction financière de l'ESBanque au siège administratif sis 5 esplanade Charles de Gaulle enregistré sous le numéro SIRET 880 871 983 00024, qui est accompagnée de la liste nominative des Alternants inscrits et du détail des enseignements réalisés au cours du semestre concerné.

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire de l'UNIVERSITE au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

ARTICLE 6– LIEU DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La Formation se déroule dans les locaux de l'Université et de l'ESBanque.

ARTICLE 7 – DUREE, PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente Convention prend effet au 1^{er} septembre 2021.

Elle est conclue pour une durée de trois ans à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Chacune des Parties peut mettre un terme à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre Partie au plus tard le 1^{er} juin de l'année universitaire considérée. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant le terme de la dernière Convention d'application en vigueur.

En tant que de besoin, les annexes de la présente Convention pourront être actualisées d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit dûment signé par celles-ci au plus tard le 1^{er} juin de l'année universitaire précitée. A défaut, les annexes applicables au jour du renouvellement continueront de produire leurs effets à l'égard des Parties.

Fait à Toulouse, le
En trois (3) exemplaires originaux,

Pour l'ESBanque
Eric DEPOND
Directeur Général

Pour l'Université
Hugues KENFACK
Président

Pour l'Ecole de
Management
Hervé PENAN
Directeur

Convention d'application Licence ESBanque-TSM 2021-2022

ANNEXE 1 : MAQUETTE PEDAGOGIQUE

					Heures et évaluation CM				Heures et évaluation TD					
Blocs de compétences		Compétences		Enseignements		Obligatoire /Option	ECTS	Heures	Nature évaluation	Durée (h)	Heures	Nature évaluation	Durée (h)	Porteur / porté
SEMESTRE 1														
COMPETENCES DISCIPLINAIRES														
1	Maîtriser l'environnement de la bancassurance et de sa réglementation	Appréhender l'économie bancaire et financière d'un point de vue de son environnement et de sa réglementation européenne	Monnaie - Politique monétaire	Obligatoire	3	21	CT écrit - 100%	2	0					TSM
			Système bancaire français et européen	Obligatoire	3	21	CT écrit - 100%	2	0				TSM	
			Intermédiation bancaire	Obligatoire	3	21	CT écrit - 100%	2	0				TSM	
			Marchés financiers	Obligatoire	3	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
			Droit bancaire	Obligatoire	2	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
Total BC01						14	81		9	0				
2	Gérer et pérenniser la relation bancassurance avec le client	Gestion de la relation client/prospect dans un environnement omnicanal	Déclencher les prises de conscience	Obligatoire	4	35	CT écrit- 100%	7	0					ESBanque
			Qualifier les projets du client	Obligatoire	5	42	CT oral - 100%	7	0				ESBanque	
Total BC02						9	77		14	0				
3	Appréhender le cadre juridique de l'activité en bancassurance	Cadre juridique et fiscal de l'activité bancassurance	Anglais de la finance	Obligatoire	3	17,5	CC oral - 100%	0	0					TSM
			Audit - Organisation et stratégie	Obligatoire	2	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
			Environnement et acteurs du marché de l'assurance	Obligatoire	2	10,5	CT écrit - 100%	1	0				TSM	
Total BC03						7	42		2,5	0				
Total semestre 1						30	210		25,5	0				
SEMESTRE 2														
COMPETENCES DISCIPLINAIRES														
4	S'approprier les transformations de la banque par les nouvelles technologies	Comprendre l'évolution comportementale du consommateur dans un environnement digital	La banque vers le digital	Obligatoire	1	7	CT écrit - 100%	1	0					TSM
			Comportement du consommateur	Obligatoire	1	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
			Qualité Sécurité Environnement	Obligatoire	1	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
Total BC04						3	35		4	0				
5	Gérer et pérenniser la relation bancassurance avec le client	Conseiller le client/prospect et proposer les solutions bancaires adaptées à ses besoins	Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation	Obligatoire	2	21	CT oral - 100%		0					ESBanque
			Remporter l'adhésion du client et assurer le suivi	Obligatoire	2	28			0				ESBanque	
			Identifier les solutions	Obligatoire	2	42	CT écrit - 100%		0				ESBanque	
			Traiter les besoins de financement	Obligatoire	3	28		4	0				ESBanque	
Total BC05						9	119		4	0				
6	Gérer et développer un portefeuille clients en bancassurance	Contribuer au résultat de son établissement bancaire dans le respect des dispositifs réglementaires	Actionner les leviers de developpement	Obligatoire	1,5	14	CT écrit - 100%		0					ESBanque
			Développer la satisfaction client	Obligatoire	1,5	21		3	0				ESBanque	
			Contribuer à l'accroissement du PNB	Obligatoire	1	14			0				ESBanque	
Total BC06						4	49		3	0				
7	Maîtriser l'environnement de la bancassurance et sa réglementation	Tenir compte de la réglementation du marché de l'assurance et de la fiscalité	Droit de l'Assurance	Obligatoire	2	21	CT écrit - 100%	2	0					TSM
			Fiscalité des particuliers	Obligatoire	1	14	CT écrit - 100%	2	0				TSM	
			Gestion boursière	Obligatoire	1	14	CT écrit - 100%	1,5	0				TSM	
Total BC07						4	49		5,5	0				
COMPETENCES TRANSVERSALES														
8	Appréhender le travail en équipe et sa restitution	Piloter son projet de développement personnel et développer les compétences comportementales et métiers	Mission professionnelle	Obligatoire	1	0	CC rapport - 100%	0	0					ESBanque
			Projet tutoré	Obligatoire	6	0			49	CT écrit - 50% CT soutenance - 50%	7		ESBanque	
			Grand oral	Obligatoire	3	0			14	CC oral - 100%	7		TSM	
Total BC08						10	0		0	63		14		
Total semestre 2						30	252		16,5	63		14		
Total annuel						60	462		42	63		14		
									581					

Convention d'application Licence ESBanque-TSM 2021-2022

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées à l'ESBanque sur la base du tarif suivant :

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (259 heures)	Heure / alternant	11€